

Imprimer

Réinitialiser



ASSOCIATIONS



DEMANDE DE SUBVENTION(S)

Formulaire unique

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1 et 10
 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016

Ce formulaire peut être enregistré sur un ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Une [notice n° 51781#02](#) est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte rendu financier doit être déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le formulaire de compte-rendu financier est également à votre disposition sur https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15059.do

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence - Récurrence	Objet	Période
<input checked="" type="checkbox"/> en numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> première demande	<input type="checkbox"/> fonctionnement global	<input checked="" type="checkbox"/> annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> renouvellement (ou poursuite)	<input checked="" type="checkbox"/> projets(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> pluriannuelle

À envoyer à l'une ou plusieurs (selon le cas) des autorités administratives suivantes (coordonnées <https://annuaire.service-public.fr/>) :

- État - Ministère**
 Direction (ex : départementale -ou régionale- de la cohésion sociale, etc.)
- Conseil régional**
 Direction/Service
- Conseil départemental**
 Direction/Service
- Commune ou Intercommunalité** DIJON.METROPOLE
 Direction/Service
- Établissement public**
- Autre (préciser)**

1. Identification de l'association

1.1 Nom - Dénomination : Pôle de gérontologie et d'innovation Bourgogne-Franche-Comté

Sigle de l'association : PGI Site web: <https://www.pole-gerontologie.fr/>

1.2 Numéro Siret : 7 9 0 6 2 0 5 4 6 0 0 0 5 7

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W 2 5 1 0 0 3 3 5 1
(si vous ne disposez pas de ces numéros, voir la notice)

1.4 Numéro d'inscription au registre (article 55 du code civil local) : Date | | | | | | | |
Volume : | | | | Folio : | | | | Tribunal d'instance :

1.5 Adresse du siège social : 2 rue Denis Papin

Code postal : ..2...5...0...0...0.. Commune : Besançon

Commune déléguée le cas échéant :

1.5.1 Adresse de gestion ou de correspondance (si différente) : Apogée C, 7 bd Rembrandt

Code postal : ..2...1...0...0...0.. Commune : Dijon

Commune déléguée le cas échéant :

1.6 Représentant-e légal-e (personne désignée par les statuts)

Nom : Tenenbaum Prénom : Françoise

Fonction : présidente

Téléphone : ..0...3...8...0...3...7...1...6...2...3.. Courriel : contact@pole-gerontologie.fr

1.7 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Rauscher Prénom : Catherine

Fonction : directrice

Téléphone : ..0...7...6...8...1...2...8...9...5...1.. Courriel : catherine.rauscher@pole-gerontologie.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : | | | | | | | |

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Le PGI est adhérent de l'Union des Gérontopôles de France, du Réseau francophone villes amies des aînés et de l'association Je t'Aide

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : non oui Si oui, lesquelles?

81 personnes morales sont réparties en 5 collèges et en invités permanents (Cf. liste en annexe)

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée :

4. Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles : <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	24
Nombre de volontaires : <i>Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)</i>	0
Nombre total de salariés :	12
dont nombre d'emplois aidés	0
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	11
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0
Adhérents <i>Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association</i>	83

5. Budget¹ de l'association

Année 2024 ou exercice du au

Budget supplémentaire -
demande pluriannuelle

Suppression du budget -
demande pluriannuelle

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	45 000	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	185 000
Achats matières et fournitures	20 000	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	25 000	74 - Subventions d'exploitation²	923 500
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	67 500	ARS BFC	560 000
Locations	58 000		
Entretien et réparation	6 500		
Assurance	1 000	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation	2 000	Région BFC soutien au fonctionnement	30 000
		Région BFC projet silver éco	22 000
62 - Autres services extérieurs	594 000	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	560 000	Département du Doubs	12 000
Publicité, publication	10 000		
Déplacements, missions	16 000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	8 000	EPCI Dijon Métropole et Grand P	12 000
63 - Impôts et taxes	14 500	Villes Dijon et Besançon - sout	12 000
Impôts et taxes sur rémunération	6 500	EPCI DM et GBM - projet silver	24 000
Autres impôts et taxes	8 000	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	151 500
64 - Charges de personnel	477 000	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	322 000	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	152 000	Autres établissements publics	100 000
Autres charges de personnel	3 000	Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	7 000	75 - Autres produits de gestion courante	10 000
		756. Cotisations	10 000
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières	500	76 - Produits financiers	500
67 - Charges exceptionnelles	0	77 - Produits exceptionnels	0
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	7 500	78 - Reprises sur amortissements et provisions	96 000
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés	2 000	79 - Transfert de charges	0
TOTAL DES CHARGES	1 215 000	TOTAL DES PRODUITS	1 215 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE³

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	11 988
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	8 800	871 - Prestations en nature	8 800
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	11 988	875 - Dons en nature	
TOTAL	20 788	TOTAL	20 788

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais « au pied » du compte de résultat ; voir notice.

6. Projet - Objet de la demande

Projet supplémentaire -
demande multi-projetsRemplir une « rubrique 6 - *Objet de la demande* » (3 pages) par projetSuppression d'un projet -
demande multi-projetsVotre demande est adressée à la politique de la ville ? oui**Intitulé :**

Subvention annuelle pour contribuer au soutien du programme d'action du comité Opportunités Seniors, piloté et animé par le PGI.

Objectifs :

Pérenniser l'offre d'accompagnement Opportunités Seniors dans la montée en puissance de la silver économie en BFC. Offre qui apporte une réponse aux besoins non couverts, en complément des dispositifs déjà existants proposés par le collectif d'acteurs réunis autour du PGI.

Description :

Le comité régional Opportunités Seniors (nom déposé), piloté et animé par le PGI, est constitué de 22 acteurs diversifiés et complémentaires : acteurs du soutien au développement économique, de la prévention, de l'accompagnement et du soin, collectivités territoriales (dont GBM), entreprises et représentants d'usagers. Ils œuvrent ensemble pour que les enjeux et opportunités liés au vieillissement démographique contribuent le plus possible au développement économique régional et à la dynamique d'emploi locale.

Un groupe de travail interne au comité régional, suit ainsi les demandes des porteurs de projets souhaitant bénéficier d'un accompagnement coordonné dans une logique de subsidiarité avec les dispositifs existants, permettant de répondre avec efficacité aux besoins actuellement non couverts, et notamment en matière de :

- Compréhension des besoins des publics cibles ;
- Compréhension de l'écosystème existant et de la façon d'appréhender le modèle économique spécifique à la silver économie ;
- Connaissance des éléments de droit et d'éthique appliqués à la silver économie ;
- Soutien sur mesure avec les dispositifs existants ou des prestations complémentaires au vu de l'étape de développement du porteur.

L'offre Opportunités Seniors comprend un volet d'accompagnement individuel à la carte (études d'opportunités, validations scientifiques, appui pour le financement) ainsi qu'un volet collectif, dont fait partie un événement annuel, sa 3ème édition se tiendra le 15 octobre 2024 à la Maison de l'économie de Besançon.

Bénéficiaires : caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation financière éventuelle, etc.

L'offre Opportunités Seniors s'adresse à tous porteurs de projets souhaitant développer une innovation de produit ou de service à destination des seniors, des professionnels ou des proches aidants.

Notre association s'engage sans réserve à appliquer la Charte de la laïcité.

6. Projet - Objet de la demande (suite)

Territoire :

Région Bourgogne-Franche-Comté, notamment le territoire de Dijon Métropole

Moyens matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet) :

Moyens humains : équipe salariée du PGI (direction et expertise)

Moyens matériels : matériel professionnel courant

	Nombre de personnes	Nombre en ETPT
Bénévoles participants activement à l'action/projet	22	0,4
Salarié	4	0,6
dont en CDI	4	0,6
dont en CDD		
dont emplois aidés ⁴		
Volontaires (services civiques ...)		

Est-il envisagé de procéder à un (ou des) recrutements(s) pour la mise en oeuvre de l'action/projet ?

oui non Si oui, combien (en ETPT) :

Date ou période de réalisation : du (le) | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 4 | au | 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 4 |

Evaluation : indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus

Offre intégrée en silver économie : nombre et profils des porteurs inscrits dans le parcours ; nombre de mise en relations engagées ; nombre de valorisation lors de salons et d'événements régionaux et nationaux ; faits marquants du parcours de développement des entreprises suivies ; nombre et profils d'acteurs du comité régional engagés dans les accompagnements.

Événement régional annuel de silver économie : événement réalisé aux dates cibles ; nombre d'entreprises participantes ; nombre et type d'autres participants (grand public, acteurs institutionnels, acteurs professionnels) ; taux de satisfaction des participants au regard de l'organisation et des contenus.

⁴ Sont comptabilisés ici comme emplois aidés tous les postes pour lesquels l'organisme bénéficie d'aides publiques : contrats d'avenir, contrats uniques d'insertion, conventions adulte-relais, emplois tremplin, postes FONJEP, etc.

Projet n°

6. Budget⁵ du projet

Année 2024. ou exercice du au

Budget supplémentaire -
projet pluriannuelSuppression du budget -
projet pluriannuel

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	390	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	5 000
Achats matières et fournitures	120	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	270	74 - Subventions d'exploitation²	42 400
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	6 824	ARS BFC	
Locations	6 764		
Entretien et réparation	30		
Assurance	30	Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation		Région BFC	18 400
62 - Autres services extérieurs	3 400	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	700	Département du Doubs	
Publicité, publication	400		
Déplacements, missions	2 150	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres	150	Dijon Métropole	10 000
63 - Impôts et taxes	410	Grand Besançon Métropole	14 000
Impôts et taxes sur rémunération	160		
Autres impôts et taxes	250	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	43 800	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels	32 500	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	11 000	Aides privées (fondation)	
Autres charges de personnel	300	Autres établissements publics	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	7 424
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	54 824	TOTAL DES PRODUITS	54 824
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁷

86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de10000€¹⁰⁰⁰⁰, objet de la présente demande représente18,00%^{18,00} du total des produits du projet
(montant sollicité/total du budget) x 100.

⁵ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

⁶ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

⁷ Voir explications et conditions d'utilisation dans la notice.

7. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Rauscher Catherine agissant pour le
représentant(e) légal(e) de l'association Pôle de gérontologie et d'innovation BFC.....

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci⁸.

déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives⁹, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;

- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;

- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)¹⁰ :

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de :10000 € au titre de l'année ou exercice 20.24
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....
..... € au titre de l'année ou exercice 20....

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.
=> Joindre un RIB

Fait, le 24/06/24 à Dijon.....


Signature

**Pôle de gérontologie et d'innovation
Bourgogne-Franche-Comté**

2 rue Denis Papin - 25000 Besançon

Apogée C - 7Bd Rembrandt - 21000 Dijon

Tél. 03 80 37 16 23 - contact@pole-gerontologie.fr



insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

⁸ "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

⁹ Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

¹⁰ Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.